



**CONDITIONS GENERALES DE VENTE de la SAS FERME DE COQUEREL  
APPLICABLES AU 01/01/2023 A TOUT CLIENT A DOMINANTE ALIMENTAIRE**

(Les présentes CGV annulent et remplacent celles émises antérieurement)

**PREAMBULE**

LA SAS FERME DE COQUEREL est une entreprise familiale et artisanale implantée en Picardie.

Sa stratégie est de proposer au consommateur une chips dont la qualité s'appuie sur les points suivants :

- une pomme de terre de variété Lady Claire, certifiées Global Gap, salée à la Fleur de Sel des 2 Caps, - sans arômes artificiels, ni colorants, ni conservateurs

et dont l'ambition est d'apporter au marché une valeur ajoutée répondant aux attentes sociétales du marché français.

LA SAS FERME DE COQUEREL s'approvisionne exclusivement, auprès de ses producteurs qui contrôlent l'intégralité de la chaîne de production et de fabrication, depuis les premiers échantillons de sol jusqu'à la cuisson au chaudron selon les méthodes traditionnelles.

**I. Objet et champ d'application**

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SAS FERME DE COQUEREL fournit au Client les produits.

Les présentes CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale et s'appliquent à toutes les ventes conclues entre le Client et la société SAS FERME DE COQUEREL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une livraison en France continentale.

Toutes éventuelles réserves aux CGV doivent être transmises à SAS FERME DE COQUEREL au plus tard dans les quatre (4) semaines suivant la réception des CGV. Elles doivent être motivées pour favoriser une négociation sur leur contenu dans le respect de l'équilibre et de la loyauté de nos relations commerciales.

Les parties s'engagent à négocier le contrat-cadre annuel de bonne foi et de manière équilibrée. Tout avantage dérogatoire aux CGV devra être justifié par des contreparties réelles spécifiques.

Toute commande transmise à la SAS Ferme de Coquerel implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente auxquelles tout document proposé par le Client devra faire l'objet d'une négociation et d'une acceptation écrite de la part de SAS FERME DE COQUEREL.



## II. Tarif

Les produits sont fournis aux tarifs mentionnés au barème de SAS FERME DE COQUEREL en vigueur le jour de la commande.

Les tarifs s'entendent hors toutes taxes, franco de port en France continentale.

Toutes les taxes et/ou contributions légales dues à un titre quelconque sur les sommes exigibles du Client sont à sa charge et seront imputées sur la facture. Le régime de TVA applicable aux produits est le taux réduit de 5,5%.

### Matières premières agricoles et produits transformés

Des matières agricoles entrent dans la composition des produits commercialisés par la SAS Ferme de Coquerel. Des contrats de vente ont été conclus avec les producteurs de ces matières premières agricoles conformément à l'article L.631-24 du Code rural et de la pêche maritime.

La SAS Ferme de Coquerel a retenu la deuxième option prévue par l'article L.441-1-1 du code pour présenter la part des matières premières et des produits transformés entrant dans la composition de ses produits.

Ainsi, la part agrégée de l'ensemble de matières premières agricoles et produits transformés est représentée dans le tableau suivant :

Référence	% en volume	% en tarif
La Chips Française Finement salée	100 %	7%
La Chips Française Piment Fumée	100 %	7%
La Chips Française aux 3 herbes	100 %	7%
La Chips Française Échalote de Picardie	100 %	7%
Ferme de Coquerel Légèrement salée	100 %	7%
Ferme de Coquerel Piment Fumée	100 %	7%
Ferme de Coquerel aux 3 herbes	100 %	7%
Ferme de Coquerel Échalote de Picardie	100 %	7%

(Code douanier : 20052020 - Pommes de terre, en fines tranches, frites, même salées ou aromatisées, en emballages hermétiquement clos, propres à la consommation en l'état, non-congelées »).

## III. Commandes

Toute commande doit être réalisée exclusivement par Echange de Données Informatisées (EDI) ou sur l'adresse mail [cmd@lachips.fr](mailto:cmd@lachips.fr) , 6 jours ouvrés avant la date de livraison souhaitée pour les produits permanents et 60 jours ouvrés avant la date de livraison souhaitée pour les produits en promotion.



SAS FERME DE COQUEREL s'octroie un délai de 48 heures suivant la réception de la commande au terme desquels son silence vaut acceptation de la commande.

Toute commande doit préciser :

- le ou les produits concernés,
- les quantités commandées,
- le délai,
- le lieu d'expédition ou, le cas échéant, de livraison.

Toute modification de commande devra :

- se faire dans un délai de 6 jours ouvrés suivant la commande initiale, - faire l'objet d'une confirmation formelle par SAS FERME DE COQUEREL.

En cas d'annulation de la commande moins de 48 heures avant la date et l'heure de livraison convenue, SAS FERME DE COQUEREL se réserve le droit de refacturer au Client des frais de transport et de logistique qui n'auraient pas pu être annulés à temps.

LA SAS FERME DE COQUEREL ne procède à aucune gestion de reliquats. Les produits non livrés devront faire l'objet d'une nouvelle commande.

LA SAS FERME DE COQUEREL se réserve le droit de refuser les commandes, de limiter ou de livrer en plusieurs fois la même commande, en fonction de ses capacités de production, notamment au regard de toute commande anormale (= X fois une commande habituellement constatée de la part du client dans les 6 derniers mois) , en informant par écrit le client et en lui proposant des dates nouvelles de livraison au plus tard 48 heures avant la date de livraison ou d'enlèvement convenue. Dans ces conditions, le client ne pourra facturer aucune pénalité.

Particulièrement dans le cas de commande promotionnelle : afin d'être en mesure d'honorer les commandes d'offres spécifiques, SAS FERME DE COQUEREL doit pouvoir planifier ses productions et anticiper le niveau de stocks nécessaire à leur exécution. Par conséquent, le Client doit adresser à SAS FERME DE COQUEREL une réservation au moins huit 8 semaines avant la date de livraison souhaitée.

Afin d'anticiper la fabrication et le bon acheminement des produits au Client en quantités suffisantes, le contrat devra prévoir les volumes des livraisons envisagés par le Client (volumes en produits permanents et volumes en produits promotionnels) conformément aux dispositions de l'article L. 441-17 du Code de Commerce.

A défaut de telles prévisions, SAS FERME DE COQUEREL retiendra comme quantités prévisionnelles, les quantités livrées au cours de l'année précédente, en produits permanents et en produits promotionnels.

SAS FERME DE COQUEREL disposera d'une marge d'erreur s'agissant des livraisons de ses produits. En conséquence, SAS FERME DE COQUEREL ne sera redevable d'aucune pénalité pour cause de manquants.



#### IV. Livraisons

La livraison a lieu aux dates et heures convenues entre SAS FERME DE COQUEREL et le Client.

Un écart maximum de 2 heures par rapport à l'heure convenue est considéré comme normale au regard de notre activité et des aléas rencontrés par nos transporteurs, et cela ne pourra donner lieu à aucune pénalité.

Les Produits sont livrés sur palette Europe (80x120)

Les livraisons sont faites en France continentale, au tarif Franco de port pour un montant minimum de commande de :  
- 500 € H.T. pour toute livraison en entrepôt.

Aucune commande ne pourra être honorée en dessous de ce minimum, sauf à facturer un coût de livraison supplémentaire de 2 €/colis.

Toute commande devra être passée sous le conditionnement suivant : Palette. O

#### V. Litiges et pénalités

Il appartient au Client, en cas de non-conformité à la commande, de perte ou de retard de livraison dus à la faute ou à la négligence des transporteurs, d'émettre toute réserve en présence du chauffeur sur le bordereau de livraison dûment daté et signé, avec confirmation au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans les 3 jours (hors jours fériés) conformément aux conditions prévues à l'article L. 133-3 du Code de Commerce et d'en adresser copie à SAS FERME DE COQUEREL dans les mêmes délais.

A défaut, aucune réclamation ne pourra être adressée et la marchandise livrée sera censée avoir été acceptée.

Les parties veilleront à se rencontrer très régulièrement afin de faire le point sur les dysfonctionnements logistiques constatés et les moyens d'y remédier.

Toute demande de pénalité devra être adressée à SAS FERME DE COQUEREL dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de son fait générateur.

Toute facture de pénalité et/ou note de débit émise par le Client devra être accompagnée des justificatifs utiles à l'appréciation par SAS FERME DE COQUEREL de son bien-fondé et notamment a minima les éléments nécessaires à l'identification du litige (N° d'accord, date et N° de facture, N° de bordereau de livraison BDL) et la nature de la contestation (quantités incriminées, qualité, valeur).

SAS FERME DE COQUEREL devra disposer d'un délai suffisant pour contester la demande du Client, qui ne saurait être inférieur à deux (2) mois à compter de la réception de la demande accompagnée des justificatifs correspondants. SAS FERME DE COQUEREL rappelle que c'est au client à apporter la preuve d'une rupture de stock (article 441-17 Code de commerce) ou de tout autre préjudice subi.



Les pénalités ne peuvent faire l'objet d'une compensation au titre des articles 1347-1 et suivants du Code Civil, qu'après contrôle de la réalité du grief du Client et accord écrit et préalable de SAS FERME DE COQUEREL

#### VI. Transfert des risques

Le transfert de risques s'effectue à la livraison de la marchandise, au lieu tamponné sur la CMR (Convention Marchandise Route). Tout flux/transfert/livraison vers des entrepôts régionaux ensuite ne pourra donc donner lieu à quelconque réclamation.

Toute altération intervenant après la livraison sera de la responsabilité du Client. SAS FERME DE COQUEREL sensibilise ses clients à la nécessité d'apporter un soin particulier à la commercialisation des produits dès le transfert du risque du fait de la nature de ses produits et de ses consommateurs, ainsi qu'à la qualité des meubles présentoirs en bois qui restent la propriété de SAS FERME DE COQUEREL.

#### VII. Date de durabilité minimale (DDM) et stockage des Produits

La DDM (Date de Durabilité Minimale) figurant sur nos emballages est destinée à informer les consommateurs de la période durant laquelle les Produits conservent leurs meilleures qualités organoleptiques. Le maintien de ces qualités nécessite un stockage dans des conditions appropriées. Les produits doivent être gérés selon le principe du Premier Entré Premier Sorti (PEPS).

SAS FERME DE COQUEREL s'engage, sauf cas de force majeure, à livrer des produits avec une DDM restante correspondant au minimum à 155 jours.

#### VIII. Retour de Marchandises

Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord préalable de SAS FERME DE COQUEREL.

#### IX. Clause de revoyure

En application de l'article L 441-1-1 du Code de Commerce, SAS FERME DE COQUEREL définit la part en valeur et volume, pour chacune de ses références, de la matière première agricole.

Cette information est reportée dans les présentes CGV, ainsi que sur le tarif général remis au client, partie intégrante des CGV, et déterminera ainsi la partie du tarif qui ne pourra pas faire l'objet d'une négociation avec notre client.

Conformément aux dispositions de l'article L. 443-4 du Code de Commerce, la détermination du prix de nos produits se fait en fonction des indicateurs prévus par l'article L631-24 du Code rural et de la pêche maritime, qui sont, pour notre profession, que nous prenons en compte en suivant la fluctuation moyenne des cours sur la période du 01/01 AU 01/12 de chaque année matières premières agricoles essentielles dans la détermination des prix des produits.

De même, la variation du cours des herbes et épices aromatiques qui constituent la part la plus importante de la valeur de nos produits, peut nous amener à appliquer un nouveau tarif, en cours d'année, cette variation étant constatable sur les indicateurs de nos fournisseurs.



En fin, SAS FERME DE COQUEREL est susceptible de prendre également en compte :

- les événements météorologiques ou naturels exceptionnels,
- les contraintes de production,
- les évolutions des coûts logistiques

LA SAS FERME DE COQUEREL se réserve la possibilité de modifier ses tarifs en cours d'année. Le cas échéant, le nouveau tarif sera communiqué au Client par courrier électronique et confirmé par lettre postale et sera applicable 30 jours après sa communication, sauf situation de marché exceptionnelle justifiant d'une mise en œuvre anticipée.

La renégociation du prix devra être conduite de bonne foi et dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale et du secret des affaires et dans un délai qui ne peut être supérieur à un 1 mois.

#### X. Révision automatique du prix

En application de l'article L. 443-8 du Code de Commerce, les prix des produits vendus par SAS FERME DE COQUEREL pourront être révisés automatiquement, à la hausse ou à la baisse, dans le courant de l'année en cas de fluctuation significative du prix des indicateurs énoncés ci-dessus :

Les conditions et seuils de déclenchement sont les suivants :

- Indice : 1280 UVC
- Taux de fluctuation : +/- 20 % constatés sur la période de référence de la fluctuation
- Période de référence de la fluctuation : Année en cours
- Taux de révision du tarif général déterminé par SAS FERME DE COQUEREL

La révision de notre tarif intervient dans un délai de 30 jours après la constatation de cette hausse.

#### XI. Conditions de règlement

Le chiffre d'affaires retenu au titre du paiement de la coopération commerciale et / ou des ristournes - appelé chiffre d'affaires ristournable - est le chiffre d'affaires net hors taxes minoré de la somme de la contribution éco-emballages.

##### 1 Règlement

Le règlement des factures s'effectue dans un délai de 30 jours, date de facturation :

- soit par virement bancaire
- soit par chèque

##### 2 Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, une pénalité de retard de 10% (Taux annuel) sera due par le Client.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé



## XII. Clause de réserve de propriété

Tous les Produits sont vendus sous réserve de propriété jusqu'à leur complet paiement. Le paiement s'entend du règlement du prix des Produits, des frais afférents à la vente et des intérêts.

Le Client ne pourra, en aucun cas, nantir, donner à gage ou consentir des sûretés sur les produits impayés et ce, tant qu'ils n'auront pas été intégralement payés.

En cas de non-paiement, le Client devra à ses frais restituer les produits impayés, dans un délai de 2 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de SAS FERME DE COQUEREL restée infructueuse.

La société SAS Ferme de Coquerel conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société SAS FERME DE COQUEREL se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

SAS FERME DE COQUEREL conserve la propriété du/des présentoirs fournis la mise à disposition du réservoir est sous conditions et il est exclusivement réservé aux marchandises de la société SAS Ferme de Coquerel.

## XIII- Garantie

La garantie de SAS FERME DE COQUEREL exclut tous les dommages et intérêts qui ne seraient pas consécutifs à une non-conformité du produit par rapport à ses spécifications et tous dommages et intérêts liés à des préjudices indirects et/ou immatériels. Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

## XIII. Operations promotionnelles - nouveaux instruments promotionnels - Operations sous mandat

Toute opération de mandat ne sera susceptible d'être acceptée par SAS FERME DE COQUEREL que dans le respect de l'article L.441-4-VII du Code commerce, notamment dans la proposition qui devra être formulée par le client à SAS FERME DE COQUEREL et qui devra faire l'objet, préalablement à la réalisation de l'opération promotionnelle, d'une acceptation écrite par SAS FERME DE COQUEREL.

## XIV. Dispositions générales

### 1- Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", le Client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société SAS FERME DE COQUEREL.



## 2- Force majeure et circonstances exceptionnelles

L'exécution par les parties de tout ou partie de leurs obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code Civil. Elle impliquerait également la non-application des pénalités.

En cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure, SAS FERME DE COQUEREL en informerait le Client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 48 heures.

## 3- Propriété intellectuelle et données personnelles

Le Client ne pourra utiliser les marques, logos, visuels ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à SAS FERME DE COQUEREL qu'à la seule fin de promouvoir la revente des produits commercialisés par SAS FERME DE COQUEREL dans les conditions normales au regard de son activité.

Le distributeur devra s'assurer d'utiliser les bons supports de communication et descriptifs produits fournis par SAS FERME DE COQUEREL dans les plateformes en ligne partagées, afin d'éviter toutes confusions, ou erreur de communication sur la valeur de la marque, pour le consommateur et l'acheteur.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement de SAS FERME DE COQUEREL

## 4- Loi applicable et juridiction compétente

Les ventes de SAS FERME DE COQUEREL sont régies par la loi française.

Tous les litiges auxquels les CGV et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Saint Quentin- 02691

## ANNEXE 1 : coordonnées de SAS FERME DE COQUEREL

Adresse siège social : Ferme de Coquerel

02300 Saint Aubin

Adresse service commercial : Ferme de Coquerel

02300 Saint Aubin

Adresse lieu de commande : Ferme de Coquerel

02300 Saint Aubin

Téléphone : 06 59 17 29 68

Email : etienne@lachips.fr